

Procès-verbal n°12 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	28/10/22
À :	10h - Dématérialisé
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Fatiha BADAoui, Nadine GRECO, Martine JOLY, Mrs Sauveur ROMAGNOLE Daniel OLIVET, Jean-Pierre RIEU, Denis LASGOUTE
Absents excusés :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 11 de la réunion du 21/10/2022.

Championnat U12/U13

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

DATES INTER-DISTRICT U 12/U13 (5 équipes qualifiées) :

15-22-29 Janvier / 5 Février /12-19-26 Mars / 16 Avril /14 Mai

- SP ALESIEN / BAGARD U12 U13 D3 E N°52329.1 :

Cette rencontre se jouera donc sur le terrain de BAGARD. Accord club et Commission.

Toutefois, la Commission réitère sa demande concernant votre terrain :

La Commission,

Demande au club de SP ALESIEN de communiquer dans les plus brefs délais un terrain d'utilisation classé conforme, avant la phase 2 et au plus tard le 10/12/2022,

Rappelle qu'un club n'ayant pas de terrain ne peut prétendre à une inscription en championnat (RG District).



FESTIVAL PITCH U13

Suite annulation des rencontres du 15 Octobre : Les rencontres PITCH sont reprogrammées le :

SAMEDI 5 Novembre

Suite demande de Fourques Ol de repousser la journée PITCH au 19 Novembre : **Refus de la commission**

Avant OUI / Après NON

Championnat U12

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTEE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION"

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

DATES INTER-DISTRICT U 12 (5 équipes qualifiées) :

15-22-29 Janvier / 5 Février /12-19-26 Mars / 16 Avril /14 Mai

Chalenge Jean-pierre Roux – U12

Prochain Tour : Samedi 12 Novembre

Foot Animation - U10 et U10/U11

Les clubs qui veulent inscrire des équipes en plus ou en ELITE pour la Rotation 3 peuvent le faire dès à présent
La R3 débutera le 3 Décembre (**DATE LIMITE d'engagement le 20 NOVEMBRE**)

ATTENTION : Application des Amendes à partir du 1 Novembre (tarifs saison 2022/2023) - **Chapitre 4 RG du District.**

Foot Animation – U6 à U8/U9

- **DEBUT ROTATION 2 en U8 et U8/U9 : SAMEDI 19 NOVEMBRE**

DATE LIMITE ENGAGEMENTS U8 et U8/U9 : JEUDI 10 Novembre

Il y aura des plateaux « ELITE » pour la 2^{ème} rotation sur engagement volontaire des clubs

ATTENTION : Application des Amendes à partir du 1 Novembre (tarifs saison 2022/2023) - **Chapitre 4 RG du District.**

Foot Animation - FEMININES



Les rencontres U13F U12F D1 du 15.10.22 sont reportées au 03.12.22

- N°25257077 GC Quissac 2 / Vergèze EP 1
- N°25257078 Langlade FC 1 / O Alès en Cévennes 1
- N°25257079 ENT.S Marguerittes 1 / SC Roquemaure 1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO